

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04512

Numéro SIREN : 532 848 090

Nom ou dénomination : 17 JUIN FICTION

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2019 sous le numéro de dépôt 37721

MAZARS

17 JUIN FICTION

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

17 JUIIN FICTION

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 €

Siège social : 205 Rue Jean-Jacques Rousseau

92130 Issy-Les-Moulineaux

R.C.S : 532 848 090 RCS Nanterre

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associée unique de la société 17 Juin Fiction,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 17 JUIN FICTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

17 JUIN FICTION

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles s'élève à 13 milliers d'euros au regard d'un total bilan de 567 milliers d'euros. Les notes « *V – Coûts de production des immobilisations* » et « *IX – Méthodes de calcul des amortissements et des provisions* » de l'annexe expose les règles d'évaluation et d'amortissement/dépréciation des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des règles et méthodes comptables et vérifier leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

17 JUIN FICTION

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

17 JUIN FICTION

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 19 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



MARC BIASIBETTI

17 JUI FICION

205 Rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Etats financiers au 31 décembre 2018

SAS CITEA

Expertise-comptable

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2018 (12)	31/12/2017 (12)
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	4 703 429	4 703 429		
Fonds commercial				
Autres	4 500	4 500		
Immobilisations incorporelles en cours	12 831		12 831	1 765 393
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres	6 208	1 245	4 963	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				30 640
ACTIF IMMOBILISE	4 726 968	4 709 174	17 794	1 796 033
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 305		4 305	808
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				62 966
Autres	525 615		525 615	516 921
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	19 328		19 328	708 770
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	549 248		549 248	1 289 465
Primes d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 276 215	4 709 174	567 042	3 085 498

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018 (12)	31/12/2017 (12)
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 654 900	35 000	1 689 900	17 353
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 654 900	35 000	1 689 900	17 353
Production stockée				
Production immobilisée			279 856	1 609 350
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges				
Autres produits			6	25
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 969 762	1 626 728
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			180 822	559 056
Impôts, taxes et versements assimilés			23 309	25 924
Salaires et traitements			213 852	606 140
Charges sociales			99 314	289 421
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 648 405	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			22 733	100 823
CHARGES D'EXPLOITATION			2 188 434	1 581 363
RESULTAT D'EXPLOITATION			(218 672)	45 365
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 275	1 927
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			3 275	1 927
RESULTAT FINANCIER			(3 275)	(1 927)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(221 947)	43 437

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2018 (12)	31/12/2017 (12)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60 000	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	177 258	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	177 258	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(117 258)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(13 008)	(270 438)
TOTAL DES PRODUITS	2 029 762	1 626 728
TOTAL DES CHARGES	2 355 959	1 312 853
BENEFICE OU PERTE	(326 197)	313 875

ANNEXE

17 JUIN FICTION

S.A.S au capital de 7.500 Euros

Siège social : 205 Rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

R.C.S. NANTERRE B 532 848 090

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 567.042 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 2.355.959 euros et dégageant une perte de 326.197 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux n° I à XXVI ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Fait à Issy les Moulineaux, le 2 Mai 2019

17 JUIN FICTION

R.C.S. NANTERRE B 532 848 090

Elément N°	Objet du renseignement	Information	
		Jointe	NS..NA
I	. Modes et méthodes d'évaluation.....	X	
II	. Changement de méthode.....		X
III	. Consolidation.....	X	
IV	. Immobilisations incorporelles.....		X
V	. Coût de production des immobilisations	X	
VI	. Filiales et participations.....		X
VII	. Mouvements de l'actif immobilisé.....	X	
VIII	. Avances et crédits aux dirigeants.....		X
IX	. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions.....	X	
X	. Coût de production du stock.....		X
XI	. Eléments fongibles de l'actif circulant.....		X
XII	. Charges constatées d'avance } . Produits à recevoir sur créances }	X	
XIII	. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts		X
XIV	. Capital social.....	X	
XV	. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		X
XVI	. Produits constatés d'avance }..... . Charges à payer sur dettes }	X	
XVII	. Centralisation de postes du bilan.....		X
XVIII	. Echéance des créances et des dettes...	X	
XIX	. Ecart de conversion.....		X
XX	. Crédit-bail.....		X
XXI	. Reprises d'amortissements.....		X
XXII	. Entreprises liées.....	X	
XXIII	. Méthodes de réévaluation.....		X
XXIV	. Engagements particuliers financiers...		X
XXV	. Parts bénéficiaires.....		X
XXVI	. Engagements.....		X

I . MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été arrêtés :
- conformément à la réglementation française en vigueur, à savoir Code de commerce et Plan comptable général actualisé par les différents règlements ANC,
- dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

2°) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

3°) Informations complémentaires

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société 17 JUIN FICTION est intégrée fiscalement dans les comptes de la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS, société-mère du groupe, seule redevable de l'impôt sur les sociétés. La charge d'impôt supportée au titre de chaque exercice est identique à celle dont la société aurait dû s'acquitter au titre de chaque exercice auprès du trésor public si elle n'avait pas été membre du groupe intégré. Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées à l'intégration fiscale, sont conservées par la société 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS.

Le crédit d'impôt CICE fait l'objet d'une déclaration annuelle fonction de l'année civile. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été comptabilisé au crédit des comptes de frais de personnel, la somme de 1.088 euros correspondant à une régularisation.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le crédit d'impôt audiovisuel est comptabilisé en produit au fur et à mesure de l'engagement des dépenses de production éligibles à ce dispositif fiscal. A la clôture de l'exercice 2018, il a été comptabilisé un crédit d'impôt audiovisuel d'un montant de 13.008 euros.

17 JUIN FICTION
R.C.S. NANTERRE B 532 848 090

4°) Composition du chiffre d'affaires

La comptabilisation du chiffre d'affaires se fait selon la méthode de l'achèvement, c'est-à-dire constatation du produit à la livraison du sujet ou de la réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires est principalement composé :

- des recettes perçues auprès des diffuseurs au prorata des droits de la société. Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production est la livraison de l'œuvre au diffuseur.
- des recettes issues de l'exploitation du catalogue. Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est comptabilisé en produit de l'exercice, dès l'ouverture des droits.
- revenus issus des produits dérivés.
- de l'apport du coproducteur-diffuseur.

III . CONSOLIDATION

*sous-groupe le plus petit dont l'entreprise fait partie en tant que filiale

La société 17 JUIN FICTION fait partie du périmètre de consolidation de la société NEWEN STUDIOS - 71 Rue de la Victoire - 75009 PARIS - RCS PARIS B 499 150 290.

*groupe le plus grand dont l'entreprise fait partie en tant que filiale

La société NEWEN STUDIOS fait elle-même partie du périmètre de consolidation de la société BOUYGUES SA via TF1 - 1 Quai du Point du Jour - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - RCS NANTERRE B 326 300 159.

V . COÛT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Les charges financières relatives aux productions sont incorporées dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise pour elle-même.

Le solde non imputé des frais généraux a été déduits des recettes brutes fiscales pour le calcul des amortissements.

VII . MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont détaillés dans le tableau n° 2054 fourni ci-après en annexe.

La société ne détient pas de biens devant faire l'objet d'une décomposition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations, incorporelles, corporelles ou financières sont comptabilisées en charge.

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs couts de production directs et indirects, à l'exclusion des frais financiers. Elles sont comptabilisées en immobilisations en cours, par la contrepartie du compte de production immobilisée 721.

Ces dernières sont transférées en immobilisations incorporelles définitives à la date de livraison, déduction faite de la quote part des apports relatifs aux coproducteurs.

IX . METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Aucune valeur résiduelle n'a été déduite des coûts amortissables dans la mesure où les immobilisations totalement amorties sont mises systématiquement au rebut sauf cas exceptionnel.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Une provision est constatée si la valeur nette comptable en fin d'exercice est supérieure à la valeur vénale du bien.

Les productions audiovisuelles financées partiellement à l'aide de subventions sont prioritairement amorties à due concurrence du montant des subventions encaissées.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
								4			
Désignation de l'entreprise 17 JUIN FICTION Néant <input type="checkbox"/>											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 826 162	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
										2 836	
										3 372	
									6 208		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	30 640	IU		IV		
	TOTAL IV				LQ	30 640	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 856 802	ØH		ØJ	286 064		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1							
				2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	208 000	LV	177 258	LW	4 720 760	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	2 836	MN	2 836	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	3 372	MT	3 372	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
TOTAL III			IY		NG		NH	6 208			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY			
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	30 640	2F			
	TOTAL IV			I3		NJ	30 640	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	208 000	ØK	207 898	ØL	4 726 968	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

17 JUIN FICTION

R.C.S. NANTERRE B 532 848 090

Les subventions CNC et autres subventions provenant des collectivités territoriales, sont comptabilisées au fur et à mesure de la réception des fonds dans les capitaux propres.

Lorsque l'œuvre est livrée, elles sont portées en résultat exceptionnel, et la partie qui n'aurait pas été versée est comptabilisée à l'actif du bilan en « Autres créances ».

Les productions audiovisuelles sont amorties d'après leurs propres recettes après diminution éventuellement des frais d'exploitation et d'une quote-part des frais de fonctionnement de l'exercice.

Les productions non encore totalement amorties font l'objet d'un amortissement complémentaire dans les recettes nettes fiscales excédentaires d'autres productions totalement amorties. Cet amortissement complémentaire est limité selon le cas en fonction des coefficients déterminés par rapport à la date du DTDM.

En cas d'absences de recettes propres ou de recettes futures, les productions audiovisuelles sont amorties sur une période de 3 ans à compter de la date du visa d'exploitation.

En fin d'exercice, les valeurs nettes comptables sont comparées aux recettes nettes prévisionnelles, en cas d'insuffisance de recettes par rapport à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée dans les comptes.

L'état des amortissements est détaillé dans le tableau n° 2055 fourni ci-après en annexe.

2°) Provisions

L'état des provisions est détaillé dans le tableau n° 2056 fourni ci-après en annexe.

Le tableau appelle les commentaires suivants :

- Il n'y a pas de provision réglementée
- Les provisions pour risques et charges ou pour dépréciation correspondent aux pertes encourues afférentes à l'exercice ou à l'amointrissement constaté de la valeur de nos éléments d'actif.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **17 JUIN FICTION** Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 060 769	PF	1 647 160	PG		PH	4 707 929
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	327	QF		QG	327
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	918	QN		QO	918
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	1 245	QW		QX	1 245
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 060 769	ØP	1 648 405	ØQ		ØR	4 709 174

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM	NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		
								NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN FICTION

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 JUIN FICTION
R.C.S. NANTERRE B 532 848 090

XII . CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
PRODUITS A RECEVOIR SUR CRÉANCES

1°) Charges constatées d'avance

Aucune charge constatée d'avance n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice social.

2°) Produits à recevoir sur créances

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice social.

XIV . CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule, par catégorie de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice :

TITRES	Nombres de titres				Valeur	Montant
	Au 01.01.18	Crés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31.12.18		
Action	750			750	10	7.500

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant en euros	Exercice 31.12.2018
A		
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice n-1 Avant affectation	<184.810>
2.	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	313.875
3.	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice n	129.065
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n	
1.	Variation du capital	
2.	Variation des autres postes	
C	(=A3+B) Capitaux propres de l'exercice après Apports rétroactifs	129.065
D	Variations en cours d'exercice	
1.	Variations du capital	
2.	Variations des primes, réserves, RAN	
3.	Variations des « provisions » relevant des capitaux propres	
4.	Contreparties de réévaluations	
5.	Variation des provisions réglementées et Subventions d'investissement	
6.	Autres variations	
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (=C plus ou moins D)	129.065
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (=E-C)	0
G	dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	0

XVI . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
CHARGES A PAYER SUR DETTES

1°) Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice social.

17 JUIN FICTION
R.C.S. NANTERRE B 532 848 090

2°) Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

Fournisseurs : Factures non parvenues :	24.574
Fournisseurs d'immobilisations : Factures non parvenues :	1.200
Personnel : Charges à payer :	14.676
Organismes sociaux : Charges à payer :	9.831
Etat : Charges à payer :	18.578
Associés : Intérêts à payer :	15.380

	84.239
	=====

XVIII . ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

L' état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice est détaillé dans le tableau n°2057 fourni ci-après en annexe.

XXII . ENTREPRISES LIÉES

Les charges et les produits financiers avec des entreprises liées ont été les suivants au cours de l'exercice :

- Charges financières :	3.275 euros
- Produits financiers :	euros

17 JUIN FICTION

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros
Siège social : 205, rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux
532 848 090 RCS Nanterre

(La « Société »)

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 VOTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 19 JUIN 2019

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à (326.197) € comme suit :

Soit	(326.197) €
En totalité au compte de « report à nouveau » qui de	120.815 €
Est ainsi ramené à	(205.382) €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société ressortent désormais à la somme de (197.132) euros, pour un capital de 7.500 euros, et deviennent par conséquent inférieurs au montant minimum légal fixé à la moitié du montant du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux clos par la Société.

Pour copie certifiée conforme,

Pour le Président
La société 17 juin Développement et Participations
Madame Bibiane Godfroid

